

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE DE MEYOMESSI

SECRETAIRE GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

COMMUNIQUE N° 01 /C/C.MYSSI/SG/SIGAMP/2025 DU 18 AVR 2025

Portant publication des résultats de la Demande de Cotation N° 001/DC/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 24/02/2025 pour l'équipement de trois (03) CSI (Bikoula, Essangmvout, Elom) en matériel de la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo, Région du Sud.

Le Maire de la Commune de Meyomessi, Autorité contractante,

COMMUNIQUE :

Le Soumissionnaire ci-dessous, après examen détaillé de ses offres relatives à la Demande de Cotation susmentionnée est déclaré Adjudicataire conformément au tableau ci-après :

AC	Projets	N° Lot	Entreprises adjudicataires	Montant HTVA en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
N° 001	Equipement de trois (03) CSI (Bikoula, Essangmvout, Elom) en matériel	1	AXIOME SARL BP : 1158 Yaoundé ; Tél. : 657 73 03 35	25 498 748	25 498 748	03 mois

Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la SIGAMP de la Mairie de Meyomessi dès diffusion du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Contrat.

Par ailleurs, les soumissionnaires non-retenus à l'issue de ladite Consultation sont invités à bien vouloir passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour lesdits soumissionnaires.

Copies :

- ARMP/AR-SUD ✓
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- DD-MINDEVEL/Dja et Lobo
- CIPM/C-MYSSI
- Radio Nkul Meyong
- Intéressés
- Archives/Chrono.

Meyomessi, le 18 AVR 2025

LE MAIRE,

(AUTORITE CONTRACTANTE)



*Victor Kérouard OUKONO
Maire de MEYOMESSI*



DECISION MUNICIPALE N° 09 /DM/CMYSSI/SG/SIGAMP/2025 DU 18 AVR 2025

Portant Attribution de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation N° 001/DC/C-MYSSI/
SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 24/02/2025 pour l'équipement de trois (03) CSI (Bikoula,
Essangmvout, Elom) en matériel dans la Commune de Meyomessi, Département de Dja et Lobo,
Région du Sud.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSI,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune de Meyomessi ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des
Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 ;
Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des
Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets
d'investissement public ;
Vu l'Arrêté n° 000014/A/MINDEVEL du 07 Mars 2022 constatant l'élection du Maire et du Premier Adjoint au Maire
à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 08 Février 2022 dans la Commune de Meyomessi,
Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;
Vu La Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relative à l'Exécution des Lois de
Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice
2025 ;
Vu La Décision n° 000119/CAB/MINMAP de 26 Mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions
Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes
d'Arrondissement ;
Vu la Décision Municipale N° 003/DM/C-MYSSI/SG/2023 du 04 Août 2022, Portant création et organisation d'une
Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics en abrégé «SIGAMP» dans la Commune de
Meyomessi ;
Vu la Demande de Cotation N° 001/DC/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 24/02/2025 pour
l'équipement de trois (03) CSI (Bikoula, Essangmvout, Elom) en matériel dans la Commune de Meyomessi,
Département de Dja et Lobo, Région du Sud ;
Vu la lettre du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de
Meyomessi référencée N° 01/L/CMYSSI/CIPM-C.MYSSI/2025 du 15 Avril 2025, portant proposition d'attribution
l'AC N° 001 ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à la Demande de Cotation N° 001/DC/C-MYSSI/SG/SIGAMP/CIPM-C.MYSSI/2025 du 24/02/2025 ci-dessus cité est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit :

N° de Lot	Désignation	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
1	Equipement de trois (03) CSI (Bikoula, Essangmvout, Elom) en matériel	AXIOME SARL BP : 1158 Yaoundé ; Tél. : 657 73 03 35	19 327 241	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CRSUD ✓
- DD-MINMAP/Dja et Lobo
- CIPM/C-MYSSI
- DD-MINEPAT/Dja et Lobo
- RM Commune Meyomessi
- Intéressé
- Archives/Chrono

Meyomessi, le _____



LE MAIRE,
Autorité Contractante

*Melou Gérard Bérengère
Maire de MEYOMESSI*